ESSS08440



MSA AUVERGNE ACTION SOCIALE

DEMANDE D'AIDE AU REMPLACEMENT POUR MOTIF MALADIE ou AT/MP EMBAUCHE D'UN SALARIE INTERVENTION D'UN PRESTATAIRE

BENEFICIAIRE:		
NOM	Prénom	
N° Insee :		
Adresse:		
N° de téléphone :		
Statut :		
Chef d'exploitation : □		
Membre d'un GAEC : □	Conjoint collaborateur :	
Membre d'une société : □		
REMPLACEMENT:		
Date de l'arrêt de travail :		ours d'arrêt.
Période de prise en charge d'embauche du sa Duausoitjournées Joindre une copie du contrat de travail lié		
Période de prise en charge d'intervention d'ur Duausoitjournées Joindre une copie du devis lié à l'arrêt de la company de la c	n prestataire :	
L'aide au remplacement sera versée sur p et du détail des heures effectuées chaque		u des factures
	oter du 8 ^{ème} jour de l'arrêt de travail tifs ou non par année civile et par bénéfici	aire
	A le	

Signature:

AIDE AU REMPLACEMENT MALADIE ou AT/MP REGLEMENT 2025

BENEFICIAIRES:

Les assurés AMEXA à titre principal

- le chef d'exploitation (en individuel ou sous forme sociétaire : membre d'un GAEC, associé d'exploitation)
- le conjoint collaborateur en situation d'arrêt de travail pour motif maladie

MOTIF ET MODALITES D'INTERVENTION:

- arrêt maladie supérieur à 7 jours consécutifs rendant impossible l'activité sur l'exploitation
- intervention d'un prestataire ou embauche d'un salarié

PARTICIPATION FINANCIERE:

- participation sans condition de ressources
- à partir du 8^{ème} jour d'arrêt de travail
- aide accordée pour un remplacement d'une durée minimum de 3 heures et de demi dans la même journée.
- maximum 15 journées consécutives ou non par année civile par bénéficiaire
- montant forfaitaire* : 40 € par journée supérieure ou égale à 7 heures (ou 20 € par ½ journée supérieure ou égale à 3 heures et demi) dans la limite du restant à charge de la facture

Une journée est égale à minimum 7 heures.

MODALITES DE LA DEMANDE :

Les bénéficiaires doivent transmettre leur demande accompagnée des justificatifs (arrêt de travail, contrat de travail, devis) dans les 2 mois qui suivent le début du remplacement.

Le service Action Sociale de la MSA Auvergne adressera sa décision par courrier au demandeur.

Le dossier complet doit être adressé par courrier à :

MSA Auvergne
Service Action Sociale
16 rue Jean Claret
63972 Clermont-Ferrand cedex 9

contactsocial.blf@auvergne.msa.fr

MODALITES DE PAIEMENT:

Versement de l'aide au bénéficiaire sur production de justificatifs : contrat de travail lié à l'arrêt de travail, bulletins de salaire, factures et détail des heures effectuées chaque jour de travail.

^{*}majorations, déplacement et repas compris